AVIS PUBLIC

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre 2026, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE N^{O} OCA26-(RCA25-30130)-001

Cette ordonnance autorise la modification de l'annexe B du règlement numéro RCA25-30130, afin d'ajouter quatre organismes à but non lucratif, à savoir « **Almage** », « **Épicerie Monette** », « **CRAIC (Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes)** », et « **Club Juventus Canada** », pour la période du 4 novembre 2026 au 31 décembre 2028, et de retirer l'organisme « Association des gens d'affaire de Rivière-des-Prairies », à compter du 4 novembre 2026.

ORDONNANCE NUMÉRO OCA26-(5984)-006

Cette ordonnance autorise les personnes mentionnées à la colonne B du tableau suivant sont exemptées de fournir le nombre d'unités de stationnement exigé par le règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) indiqué à la colonne C en regard de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment identifié à la colonne D.

Un " X " apparaissant aux colonnes E, F ou G indique que l'exemption est accordée dans le cadre de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment.

A	B	C	D	E	F	G
	REQUÉRANT	NOMBRE D'UNITÉS EXEMPTÉES	ENDROIT	CONSTRUCTION	MODIFICATION	CHANGEMENT D'USAGE
NO	9134-4333 QUEBEC INC.	1	Lot 1 278 981 7950, avenue Marco-Polo, district de Rivière-des-Prairies		X	

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les ordonnances peuvent également être consultées en tout temps sur le site Web de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 4 novembre 2026

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj